



PREMIER MINISTRE  
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Paris, le 12 novembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Protection de la vie privée sur Internet

#### Nathalie Kosciusko-Morizet ouvre le débat sur le droit à l'oubli numérique

Jeu­di 12 novembre 2009 – Science Po Paris - Amphithéâtre Emile Boutmy

Selon une étude américaine<sup>1</sup> parue en août 2009, 45% des employeurs scrutent Internet pour trouver des informations sur les candidats à l'embauche, contre 22% en 2008. Les résultats de ces recherches ont conduit 35% des recruteurs à éliminer des candidats pour cause de photographies ou de propos jugés provocants ou déplacés. Par ailleurs, 71% des Français estiment la protection de la vie privée insuffisante sur Internet, ce pourcentage atteignant 78% chez les jeunes de 18-24 ans

Sur Internet nous dévoilons de plus en plus notre vie, nos goûts, nos occupations et nos comportements. Nous révélons notre intimité tant par les traces que nous laissons à notre insu lors de nos navigations, que par les informations que nous publions volontairement sur les sites des réseaux sociaux. Mais sommes-nous véritablement informés de l'exploitation de notre intimité à des fins commerciales ? Comment améliorer la transparence dans le domaine de la publicité ciblée ? Est-il possible de faire table rase de son passé numérique ? Dans quelles circonstances peut-il resurgir et constituer un frein à notre avenir ? Comment former et informer les jeunes mais aussi les parents sur ces risques et sur les bonnes pratiques à adopter pour maîtriser son image sur Internet ?

L'oubli numérique est un droit de plus en plus invoqué, mais qui reste aujourd'hui encore trop confus voire abstrait. De la limitation légale de durée de conservation des données personnelles aux droits d'accès, de suppression et d'opposition, son périmètre ne cesse d'augmenter à la mesure de l'évolution des usages et technologies d'Internet. En pratique, la disparité des solutions développées par chaque service web contribue à rendre ces droits peu lisibles et à nuire au final à leur bon exercice.

**Afin d'ouvrir largement le débat sur le droit à l'oubli numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet a réuni les différents acteurs concernés devant un parterre de plus de 500 participants à cet atelier, jeudi 12 novembre 2009.** La secrétaire d'État a profité de cette occasion pour lancer **une vaste consultation nationale auprès des professionnels comme du grand public dont l'objectif est d'aboutir avant la fin du premier trimestre 2010 à une charte commune d'engagements visant à renforcer le respect de la vie privée sur Internet.** Les internautes seront amenés à proposer leur contribution sur le site Internet du secrétariat d'État, dont la mise en ligne est prévue le 25 novembre prochain.

**Parallèlement, Nathalie Kosciusko-Morizet entend prolonger cette initiative sur le plan international. A cet égard, la secrétaire d'État participera à la quatrième édition du forum sur la gouvernance de l'Internet, organisé à Charm el Cheikh, les 14 et le 15 novembre prochains, où elle plaidera pour une harmonisation de la protection des données personnelles et pour la mise en place d'un droit à l'oubli.**

*« Internet fait aujourd'hui partie de notre vie, et notre vie fait partie d'Internet. Cette interaction appelle désormais une meilleure information des citoyens et une plus grande responsabilisation des professionnels du web. Nous devons travailler à définir des règles collectives de bonne conduite pour renforcer la protection de la vie privée sur Internet. De tels engagements ne pourront être pleinement efficaces que s'ils sont partagés au niveau mondial »* déclare Nathalie Kosciusko-Morizet.

Retrouvez l'intégralité des débats sur <http://techtoc.tv> <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Etude réalisée par le site CareerBuilder.com entre le 22 mai et le 10 juin 2009 auprès de 2667 recruteurs américains.

<sup>2</sup> Web TV collaborative dédiée à l'économie numérique